Parlement européen
2024-2029

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2025/2154(DEC)

3.12.2025

AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget du contrôleur européen de la protection des données pour l'exercice 2024
(2025/2154(DEC))

Rapporteure pour avis: Evin Incir

PA_NonLegDec

AVIS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer, dans la proposition de résolution qu'elle adoptera, ce qui suit:

1. note que le budget de fonctionnement du contrôleur européen de la protection des données (CEPD) pour 2024 s'élevait à 24 329 460 EUR, soit une augmentation de 7 % par rapport au budget final 2023; se félicite qu'en 2024, le taux d'exécution des crédits d'engagement par le CEPD ait été de 96 %;

2. souligne le rôle accru que joue le CEPD dans de nombreux nouveaux actes législatifs, y compris le règlement sur l'intelligence artificielle, en vertu duquel le CEPD devient l'autorité compétente pour les institutions, organes et organismes de l'Union, des tâches supplémentaires lui ayant été confiées à cet égard; rappelle que ces responsabilités supplémentaires, déléguées par les colégislateurs, nécessitent des ressources suffisantes pour que le CEPD puisse s'acquitter efficacement de ses obligations;

3. met en évidence le rôle du CEPD dans la surveillance du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union européenne; se déclare préoccupé par le temps nécessaire au CEPD pour traiter les réclamations; rappelle la décision de la Médiatrice européenne du 7 novembre 2024 dans l'affaire 1888/2023/TM, dans laquelle elle a estimé que le délai de six années mis par le CEPD pour achever l'examen d'une réclamation ne pouvait être considéré comme raisonnable et qu'il s'agissait d'un cas de mauvaise administration; relève que la Médiatrice a constaté que le CEPD n'avait pas non plus tenu le plaignant informé de l'état d'avancement de l'affaire;

4. se félicite qu'en 2024, le CEPD ait achevé l'examen de 77 réclamations recevables, ce qui représente une augmentation de 33 % par rapport à 2023; constate que la date à laquelle ces réclamations ont été introduites n'est pas claire; invite dès lors le CEPD à améliorer la transparence des procédures et à publier des données sur le nombre de réclamations recevables reçues chaque année, le délai moyen nécessaire pour les examiner et les traiter, ainsi que les raisons des retards importants; prie instamment le CEPD de réfléchir à ses indicateurs clés de performance (ICP) et de veiller à ce qu'ils couvrent le traitement des réclamations, ainsi que de fixer des objectifs pour le traitement des réclamations et les enquêtes, comme le fait le Médiateur européen;

5. se félicite de la diminution des frais de mission du personnel du CEPD, ainsi que du nombre de missions, qui est passé de 246 en 2023 à 218 en 2024; invite le CEPD à continuer d'évaluer si les ressources consacrées aux missions sont utilisées de manière appropriée et contribuent à la protection des données à caractère personnel dans les institutions, organes et organismes de l'Union; note qu'en 2024, le CEPD a participé à un certain nombre d'événements, y compris des événements commerciaux, et que, selon sa politique en matière d'interventions publiques, le CEPD s'attend normalement à ce que les organisateurs prennent en charge les frais de voyage et d'hébergement; se dit préoccupé par le fait que le CEPD ne fournit toujours pas d'informations sur le nombre de missions financées par les organisateurs ou d'autres tiers, ce qui réduit la transparence en ce qui concerne les frais de mission du CEPD; prie instamment le

CEPD d’améliorer ses politiques et ses pratiques en matière de transparence des frais de mission;

6. relève qu’en 2024, le CEPD a clôturé une seule enquête, alors qu’il n’en avait clôturé aucune en 2023, qu’il a émis 25 avis, en baisse par rapport aux 54 avis émis en 2023, et qu’il n’a effectué que trois audits, contre cinq en 2023; demande instamment au CEPD d’établir une distinction claire entre les audits proprement dits et les visites dans son ICP.

ANNEXE: DÉCLARATION DES CONTRIBUTIONS

Conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur, le rapporteur pour avis déclare avoir inclus dans son avis des contributions sur des questions relatives à l'objet du dossier qu'il a reçues, pour l'élaboration de l'avis, préalablement à son adoption en commission, de la part des représentants d'intérêts relevant du champ d'application de l'accord interinstitutionnel sur un registre de transparence obligatoire suivants[1], ou des représentants des autorités publiques de pays tiers, y compris leurs missions diplomatiques et ambassades, suivants:

1. Représentants d'intérêts relevant du champ d'application de l'accord interinstitutionnel sur un registre de transparence obligatoire
Transparency International EU / EU transparency register: 501222919-71

La liste ci-dessus est établie sous la responsabilité exclusive de la rapporteure pour avis.

[1] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_interinstit/2021/611/oj).

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	3.12.2025
Résultat du vote final	+: 64 –: 5 0: 3
Membres présents au moment du vote final	Magdalena Adamowicz, Abir Al-Sahlani, Giuseppe Antoci, Jaume Asens Llodrà, Pernando Barrena Arza, Nikola Bartůšek, François-Xavier Bellamy, Ioan-Rareş Bogdan, Saskia Bricmont, Jaroslav Bžoch, Damien Carême, Susanna Ceccardi, Caterina Chinnici, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Alessandro Ciriani, Lena Düpont, Marieke Ehlers, Estrella Galán, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Paolo Inselvini, Irena Joveva, Erik Kaliňák, Marina Kaljurand, Mariusz Kamiński, Fabienne Keller, Mary Khan, Alice Kuhnke, Murielle Laurent, Fabrice Leggeri, Jeroen Lenaers, Lukas Mandl, Michael McNamara, Ana Catarina Mendes, Verena Mertens, Nadine Morano, Matjaž Nemec, Ana Miguel Pedro, Ilaria Salis, Birgit Sippel, Krzysztof Śmiszek, Petra Steger, Cecilia Strada, Alice Teodorescu Måwe, Tomas Tobé, Milan Uhrík, Tom Vandendriessche, Kristian Vigenin, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Isabel Wiseler-Lima, Ewa Zajączkowska-Hernik, Alessandro Zan, Javier Zarzalejos, Tomáš Zdechovský
Suppléants présents au moment du vote final	Katarina Barley, Anna Maria Cisint, Markéta Gregorová, Monika Hohlmeier, Nikola Minchev, Javier Moreno Sánchez, Jan-Christoph Oetjen, Leoluca Orlando, Oliver Schenk, Sebastian Tynkkynen, Alexandre Varaut, Maciej Wąsik
Députés visés à l'art. 216, par. 7, du règlement intérieur présents au moment du vote final	Stefano Cavedagna, José Cepeda, Pietro Fiocchi, Andrey Kovatchev, Marcos Ros Sempere, Michał Szczerba, Catarina Vieira

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

64	+
ECR	Stefano Cavedagna, Alessandro Ciriani, Pietro Fiocchi, Paolo Inselvini, Mariusz Kamiński
PPE	Magdalena Adamowicz, François-Xavier Bellamy, Ioan-Rareş Bogdan, Caterina Chinnici, Lena Düpont, Monika Hohlmeier, Andrey Kovatchev, Jeroen Lenaers, Lukas Mandl, Verena Mertens, Nadine Morano, Ana Miguel Pedro, Oliver Schenk, Michał Szczerba, Alice Teodorescu Måwe, Tomas Tobé, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Isabel Wiseler-Lima, Javier Zarzalejos, Tomáš Zdechovský
PfE	Nikola Bartůšek, Jaroslav Bžoch, Susanna Ceccardi, Anna Maria Cisint, Marieke Ehlers, Fabrice Leggeri, Petra Steger, Tom Vandendriessche, Alexandre Varaut
Renew	Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Irena Joveva, Fabienne Keller, Michael McNamara, Nikola Minchev, Jan-Christoph Oetjen
S&D	Katarina Barley, José Cepeda, Marina Kaljurand, Murielle Laurent, Ana Catarina Mendes, Javier Moreno Sánchez, Matjaž Nemec, Marcos Ros Sempere, Birgit Sippel, Krzysztof Śmiszek, Cecilia Strada, Alessandro Zan
The Left	Pernando Barrena Arza, Damien Carême, Estrella Galán, Ilaria Salis
Verts/ALE	Jaume Asens Llodrà, Saskia Bricmont, Markéta Gregorová, Alice Kuhnke, Leoluca Orlando, Catarina Vieira

5	-
ESN	Mary Khan, Milan Uhrík, Ewa Zajączkowska-Hernik
NI	Erik Kaliňák
S&D	Kristian Vigenin

3	0
ECR	Sebastian Tynkkynen, Maciej Wąsik
The Left	Giuseppe Antoci

Légende des signes utilisés:
+ : pour
- : contre
0 : abstention